

# l'essentiel<sup>CP</sup>



de la Commission permanente du Conseil général du Finistère

Mars 2010

Numéro 31

## Commission insertion et économie

### Entreprendre au féminin

*Dossier 1*

L'association Entreprendre au Féminin Bretagne, a été créée en début 2008 pour poursuivre la dynamique initiée par la plateforme multipartenariale "Entreprendre au Féminin" dans le cadre du programme européen EQUAL piloté par le Département. Forte de son expérience acquise au cours de ce programme, l'association vise à accompagner, préparer et assister les femmes dans leur projet de création d'entreprises.

Son programme d'actions se dé-

cline sur 3 thématiques principales :

- **accompagnement à la création d'entreprises** en amont et en aval du projet. Pour 2010, l'association vise un objectif de 80 entretiens d'accueil, 2 ateliers d'émergence de projets et 7 accompagnements individualisés, en ciblant en particulier les femmes en insertion, éloignées de l'emploi ou avec des difficultés particulières freinant l'insertion professionnelle ;
- **la mise en réseau** des femmes

chefs d'entreprise par l'animation du site internet, des conférences, des rencontres, la participation à des journées de promotion ;

- **les conférences** organisées dans les communautés de communes pour diffuser la culture de l'égalité femmes-hommes et l'esprit d'entreprendre chez les femmes.

La Commission permanente accorde à l'association Entreprendre au Féminin une subvention globale de 43 000 €.

### Actions d'insertion 2010 : 3,4 M€

*Dossier 2*

Pour mener à bien sa politique d'insertion, le Conseil général s'appuie sur différents types de partenaires, associations, entreprises d'insertion qui mettent en œuvre des actions multiples, (actions d'autonomie sociale, aides à la mobilité, ateliers d'insertion, accompagnement vers l'emploi, chantiers d'insertion, entreprises

d'insertion...).

Ces partenariats permettent de décliner les objectifs du Plan départemental d'insertion en renforçant les solidarités et en construisant une économie solidaire pour permettre une insertion professionnelle durable.

La Commission permanente a validé le partenariat 2010 avec

près de 70 structures sur les territoires des Pays de Brest, Centre Ouest Bretagne, Morlaix et Cornouaille, pour un montant total de 3 388 298 € dont 1 443 518 € pour les actions d'insertion sociale et 1 918 780 € pour l'insertion professionnelle.

## Partenariat avec Pôle emploi

Dossier 3

Pôle emploi est un partenaire essentiel des Conseils généraux pour faciliter l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

La Commission permanente a reconduit le partenariat avec Pôle emploi Bretagne pour la mise en place du dispositif RSA. La convention marque la volonté conjointe du Conseil général du Finistère et de Pôle emploi Bretagne de favoriser le retour à l'emploi des personnes bénéficiaires du RSA mobilisant des personnels issus de Pôle Emploi dans les territoires d'action sociale du Conseil général.

Sur le département, l'équipe Pôle emploi est constituée de 12 Conseillers emploi et de 1 enca-

drant. La contribution financière du Conseil général du Finistère correspond à la prise en charge forfaitaire des postes de conseillers et de la moitié du poste d'encadrant. Pour 2010 la contribution du Conseil général est fixée à un montant de 529 572 € qui sera financé à 50 % par le Fonds Social Européen. Les Conseillers emploi sont chargés de réaliser :

- un renforcement de l'accueil/diagnostic pour une orientation pertinente des nouveaux entrants dans le dispositif RSA
- un suivi des parcours d'insertion professionnelle
- un accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA

Par ailleurs, Pôle emploi est le

déléataire pour signer pour le compte du Conseil général les nouveaux contrats uniques d'insertion (CUI). Ce nouveau Contrat activé au 1<sup>er</sup> janvier 2010 remplace le Contrat d'Avenir (CA) et le Contrat Insertion Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA).

Pôle emploi a pour mission d'informer les entreprises sur ces contrats, d'enregistrer et traiter les offres d'emploi correspondantes et d'assurer le suivi des salariés bénéficiaires du CUI dans un objectif d'insertion durable.

L'objectif est de réaliser en 2010 1 000 Contrats Uniques d'Insertion.

## Partenariat avec la SNSM

Dossier 17

La SNSM, association reconnue d'utilité publique, a reçu pour mission la sauvegarde des vies humaines le long des côtes de France. Elle s'investit concrètement dans trois domaines d'activités :

- les **interventions en mer** effectuées par les sauveteurs embarqués bénévoles
- la **formation des nageurs-sauveteurs**
- les **conseils** et la **prévention**

**auprès des usagers** de la mer et la formation grand public.

Le département du Finistère est celui où la SNSM met en œuvre le plus de moyens (28 stations permanentes, plus de 700 bénévoles, 2 centres de formation, 10 canots tous temps, 14 vedettes, 60 canots pneumatiques).

Une convention de partenariat, signée en 2008, lie le Département à la SNSM.

Pour 2010, la Commission permanente décide d'accorder une aide de 120 000 € au titre du fonctionnement et une aide de 120 500 € au titre de l'investissement pour la construction d'une embarcation destinée à la station de Clohars-Carnoët et l'acquisition d'un semi-rigide pour la station d'Argenton Porspoder.

## Commission Territoires et environnement

### Équipements sportifs

Dossier 36

Le Conseil général aide les communes du Finistère, ou leurs groupements, à se doter des équipements publics indispensables à la pratique du sport. Ces équipe-

ments sont ouverts à l'ensemble de la population, aux divers clubs sportifs locaux ainsi qu'aux élèves des collèges. Les projets associatifs sont également éligibles lorsqu'ils

présentent un intérêt départemental avéré.

Suite au vote d'une autorisation de programme de 1 867 001 € au budget primitif 2010, une pre-

mière série de projets a été retenue pour un montant total de 1 142 613 €.

- **Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden:** 618 716 € pour la restructuration complète de l'espace Raphalen à Plonéour-Lanvern;

- 3 dossiers d'équipements sportifs communaux de proximité à usage des collèges publics au Guilvinec, au Relecq-Kerhuon et à Plouzané pour un total de 392 771 €;

- 3 dossiers d'équipements sportifs de proximité à Combrit, Plouzané et Santec pour 108 326 €.

- Un dossier est également retenu pour la rénovation d'un centre équestre à Plonéour-Lanvern (13 800 €) et un autre présenté par la Société des courses de Morlaix pour la modernisation de l'hippodrome de Morlaix (9 000 €).

## Projet d'aménagement du Tramway : convention avec BMO

*Dossier 23*

Le projet d'aménagement du tramway de Brest inscrit au contrat de projets 2007-2013, présente des enjeux pour l'agglomération brestoise et d'une manière générale pour le Finistère.

Il a pour objectifs :

- le **renforcement de l'intermodalité**, en particulier avec les autres modes de transport collectif, et des modes doux,
- l'**amélioration de la mobi-**

**lité**, notamment des personnes en difficulté et peu mobiles ou souffrant de handicap,

- la **desserte d'équipements structurants**, de l'habitat, des emplois,
- le **désenclavement des quartiers** en renouvellement ou rénovation urbaine,
- l'**amélioration de la qualité urbaine**,
- la **diminution des pollutions**

(sonores, polluants, gaz à effet de serre...).

Pour ce projet le Département s'est engagé à participer à hauteur de 4 000 000 €, au titre du Contrat de projets et de 12 000 000 €, au titre du contrat de territoire.

La Commission permanente a validé la convention avec Brest métropole océane réglant les modalités de la participation financière du Conseil général.

## Commission des solidarités

### Construction du foyer Ty Forn à Saint-Renan :

*Dossier 42*

#### Garantie d'emprunt

Au titre de la programmation du troisième schéma départemental en faveur des personnes handicapées, la Commission permanente a accordé en 2009 à la **SA HLM Le Logis Breton** une subvention de 1 165 774 € (20 % du coût total de l'opération) pour la construc-

tion du **foyer Ty Forn à Saint-Renan** géré par l'association Don Bosco.

Cet établissement de type Foyer de Vie/Foyer d'Accueil Médicalisé accueillera 32 personnes adultes handicapées.

La SA HLM Le Logis Breton peut bénéficier auprès de la Caisse des

Dépôts et Consignations de deux prêts d'un montant de 4,6 m€, destinés à financer l'acquisition du terrain et la construction de ce foyer.

La Commission permanente a décidé de garantir cet emprunt à hauteur de 50 %.

Face au violent séisme qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010, l'Assemblée départementale a souhaité exprimer sa vive émotion et a manifesté sa volonté de prendre part à l'effort de solidarité avec le peuple haïtien touché par ce séisme.

À cet effet, lors de la séance plénière du 28 janvier 2010, un crédit de 50 000 € a été réservé.

Afin de permettre à l'intervention du Département d'avoir un impact à court et à plus long terme, la Commission permanente a décidé d'accompagner 3 structures, présentes sur place et de répartir cette somme de la façon suivante :

- 20 000 € à la **Croix Rouge Française** ;

- 10 000 € à l'ONG CARE, en

soutien à un programme visant à couvrir les besoins matériels les plus urgents de la population touchée,

- 20 000 € à **Enfants du Monde Droits de l'Homme** en appui à la prise en charge psychosociale des enfants affectés par cette catastrophe.

## Commission enfance et jeunesse

# Les actions locales de prévention collective jeunesse

Dossier 63

Le Conseil général du Finistère souhaite, à travers son Agenda 21 et son 3e schéma départemental de l'enfance et de la famille, faire de la prévention le pilier de la politique départementale en direction des enfants, des jeunes et des familles. Pour intervenir le plus en amont possible des difficultés, le Cg29 soutient divers acteurs (associations, collectivités locales, bénévoles, familles) qui développent des actions de prévention auprès des enfants et des familles. Ces actions collectives concernent plus particulièrement des quartiers prioritaires brestois de la politique de ville, mais également des territoires ruraux ou semi-urbains.

À ce titre, la Commission permanente a décidé de soutenir les projets des trois associations suivantes :

**L'association brestoise Loisirs jeunes : 52 000 €**

L'association intervient principalement sur deux champs :

- l'animation socioculturelle en direction des jeunes notamment des jeunes de 14 ans et plus (avec 13 postes d'animateurs répartis sur les différents quartiers). En 2009, plus de 1 000 jeunes ont participé aux différents projets développés et fréquentés les activités des équipements de quartier,
- la coordination des acteurs de la jeunesse sur les quatre territoires prioritaires de la politique de la ville (Bellevue, Rive Droite, Europe et Lambézellec).

**Le Comité d'animation Couleur quartier : 36 698 €**

Le Comité d'animation Couleur quartier intervient au sein du centre social de Kérourien. En 2009, le secteur jeunesse de l'association continue de toucher un nombre important de jeunes (250 jeunes en 2009) en proposant une diversité de modes et de temps d'animation pour les 11-14 ans et les 15-17 ans : accueil libre au local, activités de loisirs programmées

(multisports, danse hip-hop, théâtre), ateliers sur projets, accompagnement scolaire.

**Le Centre socioculturel "l'Escale" de Pontanézen : 36 120 €**

Le Centre socioculturel "l'Escale" constitue un lieu de référence pour la population du quartier de Pontanézen, en intervenant sur quatre secteurs : la jeunesse, la famille, la vie sociale et le secteur socioculturel.

Le soutien apporté par le Conseil général concerne les actions développées dans le cadre du secteur jeunes. Plus de 200 jeunes en 2009 ont participé aux activités proposées par l'équipe d'animation. Les jeunes ont ainsi pu initier des projets, valoriser leurs compétences et se responsabiliser par la mise en place d'actions visant à autofinancer leurs projets de séjours.

### Convention avec le SDIS

*Dossier 84*

Les sapeurs-pompiers volontaires constituent l'un des maillons essentiels du système de secours français.

Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) propose au Conseil général de conclure

une convention relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires qui sont également personnels du Conseil général.

Cette convention sera conclue pour un an, renouvelable par tacite reconduction. Elle précisera

les modalités de la disponibilité opérationnelle et pour formation des sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail.